

Mme Delphine ERNOTTE

Présidente de France Télévisions

Paris, le 21 janvier 2019

- Copie au Comité d'éthique de France Télévisions
- Saisine en parallèle du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel

Objets :

- **Violation manifeste et continue de la loi en matière de pluralisme politique et d'équité par les chaînes de France Télévisions depuis 21 mois à l'encontre spécifique de l'Union populaire républicaine (UPR)**
- **Demande d'intervention immédiate auprès des chaînes de France Télévisions pour faire respecter le droit à la parole de l'UPR**

Madame la Présidente,

Depuis la fin de la campagne officielle pour l'élection présidentielle le vendredi 21 avril 2017, c'est-à-dire depuis vingt-et-un mois jour pour jour, ni moi ni aucun autre représentant de l'Union populaire républicaine (UPR) n'avons été invités à une émission sur France 2, France 3, France 5, TV5 Monde, Euronews et France Info.

Mon attaché de presse a, pourtant, contacté à de très nombreuses reprises les programmeurs et journalistes des émissions à caractère politique de France Télévisions, notamment :

- « Les 4 vérités », les journaux télévisés et « L'émission politique » sur France 2 ;
- « C politique » et « C à vous » sur France 5 ;
- « Dimanche en politique », les journaux télévisés et émissions d'interviews politiques sur France 3 national et sur l'ensemble des France 3 régionaux ;
- l'émission « L'invité » sur TV5 Monde où est interviewé généralement un responsable politique ;
- les programmes politiques très fréquents diffusés sur France Info télévision.

Pourtant, nul n'ignore dans la profession que je suis le président-fondateur d'un parti politique dont la notoriété, les scores électoraux et le nombre d'adhérents ne cessent de progresser depuis plusieurs années, et notamment depuis la campagne présidentielle. Ils dépassent désormais de façon incontestable les résultats et les effectifs de partis dont les chaînes de France Télévisions invitent régulièrement des représentants à s'exprimer.

Ce refus *de facto* de m'inviter depuis 21 mois constitue une violation continue et visible de la loi qui impose aux chaînes de télévision de laisser s'exprimer des opinions politiques pluralistes et de calibrer le temps de parole et d'antenne en respectant le principe d'équité.

Telle qu'elle a été définie par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, l'application de ce principe doit reposer sur trois facteurs d'appréciation objectifs :

- 1) les scores électoraux,
- 2) la capacité à présenter des candidats aux élections,
- 3) la capacité à animer le débat public et, de plus en plus, la présence sur Internet.

Que donne l'examen de ces trois facteurs appliqués à l'UPR ?

1) bien que nous ayons souffert du handicap quasi-réduisant de l'absence totale de couverture médiatique dans tout le service public de l'audiovisuel depuis 21 mois, nos scores électoraux sont en moyenne de 1% des suffrages exprimés sur toute cette période et en progression en fin de période (nous avons obtenu 1,8 % à Mayotte et 1,4% dans l'Essonne lors des deux consultations les plus récentes) ;

2) nous avons été le parti le plus massivement présent aux élections - parmi tous les partis politiques français - depuis l'élection présidentielle française de 2017, à la fois quant au nombre de candidats et candidates présentés et quant aux nombres d'élections concourues ;

3) nous sommes le premier ou le deuxième parti politique en termes de présence sur Internet, selon les indicateurs que l'on choisit : le site upr.fr est le 1^{er} en nombre de consultations (selon le site international Alexa Ranking, qui suit quotidiennement les évolutions sur court et moyen terme des 10 millions de sites les plus consultés au monde) ; quant à la chaîne YouTube UPR, elle est la 2^e en nombre d'abonnés comme en nombre de vues. En outre, ces positions de premier plan ne cessent de se renforcer mois après mois.

Dans un tel contexte, qu'aucun journaliste politique n'ignore, le fait d'exclure systématiquement de vos chaînes, depuis 21 mois, la formation politique que je préside, en répondant systématiquement par la négative à toutes nos sollicitations, constitue une violation de la loi et une violation du principe de neutralité politique qui devrait tout spécialement animer les chaînes du service public.

Vous trouverez ci-après les raisons plus détaillées qui me poussent à vous demander une intervention immédiate auprès des chaînes de France Télévisions afin que j'y bénéficie dès les tout prochains jours d'invitations, non seulement en proportion de ce que représente l'UPR sur la scène politique française, mais aussi pour corriger la censure que nous avons subie depuis 21 mois.

1) Ayant rassemblé 587 parrainages validés par le Conseil constitutionnel, j'ai été candidat à l'élection présidentielle de 2017. Des partis comme EELV et le Parti radical de gauche (PRG) qui ont régulièrement accès aux chaînes de France Télévisions n'ont, eux, pas été en mesure de présenter un candidat à l'élection présidentielle de 2017, contrairement à de précédents scrutins présidentiels où ils avaient eu leur propre candidat.

L'explication de leur absence à l'élection de 2017 réside d'ailleurs dans le fait que ces partis n'ont plus qu'un nombre très faible d'adhérents et pratiquement plus de force militante pour rechercher les parrainages, là où l'UPR a pu compter sur un vaste réseau d'adhérents et de sympathisants pour solliciter les maires, et me permettre ainsi d'être candidat.

2) J'ai obtenu 332 547 voix à l'élection présidentielle, soit 0,92% des suffrages exprimés. En outre, l'UPR a obtenu aux 8 élections législatives partielles auxquelles nous nous sommes présentés depuis juin 2017 une moyenne de 1% des suffrages exprimés, entre 1,4 et 1,8% aux dernières consultations, et les sondages nous situent actuellement à un niveau compris entre 1% et 1,5% pour les élections européennes de mai 2019.

Pour ne se limiter qu'à ce seul critère, l'application d'un pourcentage de 1% à l'ensemble des émissions à caractère politique de vos chaînes de télévision aurait dû conduire à ce que je sois invité, au cours des 20 derniers mois :

- 5 fois aux « 4 vérités » sur France 2, au lieu de 0 ;
- 2 fois à m'exprimer significativement dans un journal sur France 2, au lieu de 0 ;
- 5 fois à « C à vous » sur France 5, au lieu de 0 ;
- 2 fois à « C politique » sur France 5, au lieu de 0 ;
- 2 fois sur « Dimanche en politique » sur France 3, au lieu de 0 ;
- 5 fois à « l'Invité » sur TV5 Monde, au lieu de 0 ;
- 12 fois sur France Info TV à des interviews politiques, au lieu de 0.

Le détail de ces calculs figure en **ANNEXE 1**.

Madame la Présidente, pouvez-vous m'expliquer et expliquer à nos centaines de milliers d'électeurs – qui sont aussi des contribuables qui financent l'audiovisuel public - ce qui justifie cette situation ?

Encore ne s'agit-il là que d'une appréciation tout-à-fait minimale. Les autres critères d'appréciation posés par le CSA - que sont la présence aux élections et la dynamique sur les réseaux sociaux - auraient dû corriger nettement vers le haut le nombre de toutes ces invitations qui nous ont été refusées. À titre d'exemple, France TV Info a consacré une rubrique spéciale le 5 janvier 2019 à Marguerite Chauvin, au motif que sa chanson « Les Gentils, les Méchants », version « gilets jaunes », a obtenu 230 000 vues sur YouTube (où elle comptait alors 1 430 abonnés). Mais, comme à son habitude, France TV Info n'a par exemple pas dit un mot de ma vidéo sur le Pacte de Marrakech du 4 décembre 2018, qui dépasse aujourd'hui les 500 000 vues sur YouTube (où l'UPR compte 94 000 abonnés à ce jour).

3) À l'occasion de la campagne pour les élections législatives dont le premier tour s'est tenu le 11 juin 2017, l'UPR n'a pas bénéficié de la moindre invitation sur l'une quelconque des chaînes publiques de France Télévisions. Et cela alors que :

- a) l'UPR a été le parti présentant le plus de candidats sur toute la scène politique française, avec 574 candidates et candidats sur 577 circonscriptions (99,5% des circonscriptions), ce que même le PS, LR, le FN ou LFI ne sont pas parvenus à faire.
- b) j'avais été candidat à l'élection présidentielle, où j'avais obtenu près de 1% des suffrages exprimés, ce qui légitimait que l'on accorde du temps d'antenne à mon parti politique.

Pour évaluer les temps de propagande officielle devant revenir aux différents partis politiques à l'occasion des élections législatives, le Conseil constitutionnel a mis en avant deux critères objectifs et mesurables dans sa décision du 31 mai 2017, utilisés ensuite par le CSA pour calibrer les émissions obligatoires de propagande électorale : le nombre de candidats présentés, et la représentativité de leur parti, notamment par rapport aux derniers résultats électoraux.

Je rappelle que le CSA, obligé de se conformer à cette décision du Conseil constitutionnel du 31 mai 2017, a décidé que l'UPR devait bénéficier d'un temps de diffusion de 14 minutes pour les émissions obligatoires de propagande électorale des élections législatives (les « spots électoraux »). Ce temps de parole ainsi fixé par le CSA en faveur de l'UPR était :

- a) supérieur à celui du Parti communiste français (5mn36s)
- b) supérieur à celui du Parti radical de gauche (10mn),
- c) égal à celui de EELV, et à celui de DLF.

Cette répartition des temps de parole fixée par le CSA pour les émissions de propagande électorale officielle en application de la décision du Conseil constitutionnel, aurait dû constituer la référence irrefutable pour France Télévisions. Elle aurait dû guider la répartition des temps de parole accordés, en dehors des émissions de propagande officielle, par les chaînes de France Télévisions pour assurer – sans se faire taxer de parti-pris – une juste représentation des points de vue dans ses émissions évoquant la campagne, et parmi les invités politiques dans ses studios.

Tel n'a pas été le cas. Avec 0 invitation, c'est peu dire que l'UPR n'a pas bénéficié – et ne bénéficie toujours pas – d'un nombre d'invitations :

- a) supérieur à celui du Parti communiste français
- b) supérieur à celui du PRG,
- c) égal à celui de EELV et à celui de DLF.

En nous refusant toute invitation, France Télévisions a estimé que la répartition posée par le CSA pour les émissions officielles, en application de la décision du Conseil constitutionnel, pouvait être entièrement modifiée pour les émissions politiques, beaucoup plus nombreuses, ne relevant pas de la propagande officielle ; et cela au point d'occulter totalement la présence même de l'UPR aux élections législatives !

Madame la Présidente, pouvez-vous m'expliquer et expliquer à nos centaines de milliers d'électeurs – qui sont aussi des contribuables qui financent l'audiovisuel public - ce qui justifie cette situation ?

4) Les chaînes de France Télévisions ont ainsi refusé toute invitation à l'UPR alors que, dans le même temps, elles ont ouvert leurs antennes à des partis que la formation que je préside a battus dans les urnes aux élections législatives, ou dont elle a obtenu une fraction significative du score.

Ainsi, avec 148 734 suffrages au premier tour des élections législatives, l'UPR a obtenu :

- 56% du nombre de voix de DLF (265 420 voix) ;
- 85% du nombre de voix de toute l'extrême gauche réunie (175 214 voix) ;
- 1,40 fois plus de voix que le Parti radical de gauche (106 311 voix).

Or, avec 0 heure, 0 minute et 0 seconde de temps de parole accordé, le moins que l'on puisse dire est que l'UPR est très loin de bénéficier sur France Télévisions :

- de 56% du temps de parole de DLF,
- de 85% du temps de parole cumulé des représentants d'extrême gauche comme Mme Arthaud, M. Besancenot ou M. Poutou ;
- de 1,40 fois le temps de parole des représentants du PRG.

Madame la Présidente, pouvez-vous m'expliquer et expliquer à nos centaines de milliers d'électeurs ce qui justifie cette situation ?

5) Je suis à la tête d'un parti politique, l'UPR, de plus de 33 500 adhérents au 21 janvier 2019. L'examen minutieux des comptes des partis politiques, publiés ce 11 janvier 2019 par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP, voir [ANNEXE 2](#)), nous apprend que l'UPR est très probablement le 3^e parti de l'échiquier politique français par le nombre de ses adhérents. En outre, nous devons être le 1^{er} ou le 2^e parti de France en nombre de militants actifs sur le terrain, comme en témoignent nos campagnes d'affichage et de distributions de tracts qu'aucune autre structure politique n'est en capacité d'imiter.

Or nos adhérents observent avec stupeur que les chaînes de France Télévisions invitent à s'exprimer des représentants de partis bien plus modestes que l'UPR par la taille et qui, dans le fond, n'existent que par l'écho médiatique que les médias de grande diffusion veulent bien leur donner.

Par ailleurs, notre succès sur Internet témoigne que nos analyses répondent à une véritable demande. Comme je l'ai déjà signalé, notre site internet upr.fr est le site le plus consulté de tous les partis politiques français : selon le classement Alexa Ranking au 19 janvier 2019, le site upr.fr se classe au 944^e rang de tous les sites Internet français par la consultation, loin devant les sites de France Insoumise (4 722^e rang), Rassemblement national (7 577^e rang), En Marche (9 708^e rang), PCF (13 885^e rang), EELV (20 216^e rang), Debout la France (21 700^e rang), etc. cf. [ANNEXE 3](#).

Quant à notre chaîne YouTube, qui compte 94 000 abonnés et 22,7 millions de vues au 19 janvier 2019, elle est la deuxième plus importante de tous les partis politiques français. Comme le montre le tableau suivant, notre chaîne est aussi celle qui suscite le plus vif intérêt des internautes parmi les chaînes politiques sur YouTube qui dépassent 20 000 abonnés :

Chaîne YouTube	Nombre d'abonnés (1 ^{er} janvier 2019 - 16h00)	Nombre de vues sur les 30 dernières vidéos mises en ligne (1 ^{er} janvier 2019 - 16h00)	Nombre de vues moyen par vidéo sur les 30 dernières vidéos mises en ligne (Colonne 3 ÷ 30) (1 ^{er} janvier 2019 - 16h00)	Ratio Colonne 4 ÷ Colonne 2 (1 ^{er} janvier 2019 - 16h00)
(Colonne 1)	(Colonne 2)	(Colonne 3)	(Colonne 4)	(Colonne 5)
Mélenchon (perso)	408 399	3 800 677	126 689	31,0 %
UPR	85 365	2 797 955	93 265	109,3 %
France Insoumise	42 745	304 812	10 160	23,8 %
Macron (perso)	29 101	234 833	7 828	26,9 %
En Marche	24 353	26 737	891	3,7 %
Marine Le Pen (perso)	24 372	404 973	13 499	55,4 %
FN / RN	21 604	333 754	11 125	51,5 %

Ce tableau comparatif révèle que la chaîne UPR est la seule, parmi ces chaînes qui sont les plus visionnées, à afficher un ratio « nombre de vues moyen par vidéo » / « nombre d'abonnés » supérieur à 100 %, en l'espèce 109 %.

Ce ratio est un excellent indice d'intérêt porté par la population aux analyses politiques des uns et des autres. Pour ce qui concerne l'UPR, il signifie que, même en supposant que tous les abonnés visionnent chaque nouvelle vidéo mise en ligne – ce qui est une hypothèse improbable –, il y a encore en moyenne 10 % d'internautes supplémentaires – non abonnés – qui viennent visionner chacune de nos vidéos. Toutes les autres chaînes affichent des ratios compris entre 3 et 56%, ce qui signifie qu'elles ne parviennent statistiquement à n'intéresser qu'une faible, voire une très faible, partie de leurs propres abonnés et aucune personne extérieure.

L'engouement pour notre chaîne YouTube s'est d'ailleurs accéléré depuis le déclenchement de la crise des « Gilets jaunes » parmi lesquels les analyses de l'UPR et notre proposition de « Frexit » sont très populaires. Nous sommes ainsi passés de 75 000 abonnés le 9 novembre 2018 à plus de 94 000 le 19 janvier 2019, soit une progression de +25,3 % en seulement 2 mois et dix jours. J'ajoute que les interviews politiques de la chaîne russe francophone RT France diffusées sur Internet révèlent que je suis de loin le responsable politique y recueillant en moyenne le plus fort nombre de vues.

Madame la Présidente, pouvez-vous m'expliquer et expliquer à nos centaines de milliers d'électeurs ce qui justifie l'absence de toute invitation depuis 21 mois, sur France Télévisions, du président du parti qui se classe à ce point au 1^{er} rang sur Internet ?

6) Si l'on reprend et mesure scrupuleusement les critères du CSA, l'UPR apparaît bien plus représentative que les « Patriotes » de M. Philippot et que le « Nouveau Parti Anticapitaliste » de MM. Poutou et Besancenot. Lesquels bénéficient pourtant de nombreuses invitations de la part de vos chaînes alors que celles-ci sont refusées à l'UPR.

a. **S'agissant de M. Philippot**, depuis qu'il a quitté le FN en septembre 2017, il n'a été capable de présenter des candidats sous son étiquette qu'à deux élections législatives partielles. Soit une présence électorale très inférieure à celle de l'UPR qui a présenté des candidats à 8 élections législatives partielles ainsi qu'une liste aux élections territoriales de Polynésie française (avec 73 candidates et candidats).

En outre, les scores électoraux obtenus par « Les Patriotes » dans les 2 seules élections auxquelles cette formation a participé ont été compris entre 1 et 2%, donc parfaitement semblables aux nôtres, et cela malgré un battage médiatique énorme dont nous avons été quant à nous entièrement privés.

Du reste, M. Philippot n'a pas été candidat à l'élection présidentielle de 2017 et n'a pas présenté de candidat dans 99,5% des circonscriptions aux élections législatives de juin 2017 comme l'UPR l'a fait. Et comme vous le savez, le mandat électif européen dont il dispose n'a été obtenu que parce qu'il bénéficiait, lors de son élection, de l'étiquette FN qu'il répudie avec véhémence désormais.

J'ajoute qu'en examinant les indicateurs de présence sur Internet suivants :

- nombre d'abonnés sur la chaîne YouTube,
- nombre de vues cumulées de la chaîne YouTube,
- rang de fréquentation du site Internet sur Alexa Ranking (le site des « Patriotes est en-dessous du 50 000^e rang français, alors que l'UPR est 944^e),

l'UPR apparaît comme infiniment mieux positionnée que les « Patriotes » sur la Toile.

Cette comparaison des critères d'équité du CSA entre les « Patriotes » et l'UPR figure en [ANNEXE 4](#).

Toutes ces données objectives – que tout un chacun peut vérifier – n'ont pas empêché vos chaînes d'inviter M. Philippot 12 fois au total depuis la création des « Patriotes » alors qu'elles ont invité l'UPR... 0 fois sur cette même période.

M. Philippot a eu ainsi droit à :

- 2 invitations aux « 4 vérités » sur France 2 (0 pour l'UPR) ;
- 3 invitations sur France 3 dont une à « Dimanche en politique » et une à « Soir 3 » (0 pour l'UPR) ;
- 6 invitations sur France Info TV (0 pour l'UPR) ;
- 1 invitation à TV5 Monde Politique (0 pour l'UPR).

Madame la Présidente, pouvez-vous m'expliquer et expliquer à nos centaines de milliers d'électeurs pourquoi, compte tenu des critères d'appréciation comparatifs ci-dessus rappelés, M. Philippot a été invité 12 fois depuis septembre 2017 et moi 0 fois ?

- b. **S'agissant du NPA**, ce dernier n'a été présent que dans 50 circonscriptions en juin 2017 contre 574 pour l'UPR, c'est-à-dire 11,5 fois moins que nous. Le NPA n'a, en outre, présenté des candidats que dans une seule élection législative partielle depuis juin 2017, là où l'UPR a été présente dans 8 scrutins de ce type. Nous avons d'ailleurs battu les candidats du NPA à cette occasion. Enfin, s'agissant de l'élection présidentielle de 2017, j'ai réalisé un score comparable à celui de M. Poutou.

Par ailleurs, en examinant là aussi les critères de présence sur Internet cités précédemment, l'UPR est infiniment mieux positionnée que le NPA sur la Toile (le site du NPA est au 26 046^e rang français selon Alexa Ranking, alors que l'UPR est 944^e).

La comparaison des critères d'équité du CSA entre le NPA et l'UPR figure en ANNEXE 5.

Ces constats n'ont pas empêché vos chaînes d'inviter MM. Besancenot et Poutou 13 fois au total depuis 20 mois quand elles ont invité l'UPR 0 fois sur cette même période. Les leaders du NPA ont eu ainsi droit à :

- 2 invitations aux « 4 vérités » sur France 2 (0 pour l'UPR) ;
- 2 invitations pour intervenir à « l'Emission politique » sur France 2 (0 pour l'UPR) ;
- 2 invitations à « On n'est pas couché » sur France 2 (0 pour l'UPR) ;
- 4 invitations sur France 5 (« C à dire », « C à vous », « C L'hebdo », « C Politique ») (0 pour l'UPR) ;
- 3 invitations sur France Info TV (0 pour l'UPR).

Il est à relever que, sur les 13 invitations dont le NPA a bénéficié, 11 ont été accordées à M. Besancenot qui n'a même pas été candidat à l'élection présidentielle de 2017 et qui n'a plus aucune fonction dirigeante dans son parti. De fait, il est généralement présenté sur les plateaux comme simple « membre du NPA ».

Madame la Présidente, pouvez-vous m'expliquer et expliquer à nos centaines de milliers d'électeurs pourquoi MM. Poutou et Besancenot ont été invités 13 fois depuis vingt mois et moi 0 fois ?

7) Enfin, aucune des chaînes de France Télévisions n'a jugé nécessaire de couvrir la première manifestation sur la voie publique de notre mouvement à l'occasion du 1^{er} mai 2018, réunissant un cortège significatif de 3 500 personnes militant pour le Frexit, bien que plusieurs communiqués de presse aient été envoyés à cette occasion.

De même, notre Université d'automne le 27 octobre 2018 près d'Azay-le-Rideau n'a été couverte par aucune de vos chaînes, pas même par France 3 régional qui nous a aimablement fait savoir que cela « ne l'intéressait pas ».

Cet événement, qui a été couvert par TF1, LCI, l'AFP, RT et Libération, a pourtant réuni 1 200 personnes sur 2 jours, en présence d'invités extérieurs connus (Emmanuel Todd, Édouard Husson, Coralie Delaume, etc.), ce qui en a fait l'une des plus grosses rentrées politiques de France.

Ces manifestations du 1^{er} mai et du 27 octobre 2018 sont autant de démonstrations de notre capacité à animer le débat public et à mobiliser nos adhérents, et bien davantage que la plupart des autres partis politiques. Elles constituent donc des fortes « contribution[s] à l'animation du débat politique national » pour reprendre les termes de la délibération du CSA n° 2017-62 du 22 novembre 2017 relative au principe de pluralisme politique dans les services de radio et de télévision.

Il ne fait donc pas le moindre doute qu'elles auraient dû avoir une couverture par vos chaînes, ce que les quelques grands médias précités ont d'ailleurs spontanément fait eux-mêmes.

Madame la Présidente, pouvez-vous m'expliquer et expliquer à nos centaines de milliers d'électeurs ce qui justifie cette violation, par les médias spécifiques de France Télévisions, de la délibération du CSA n° 2017-62 ?

Tous les développements qui précèdent témoignent d'une situation profondément anormale. Cette situation est d'autant plus inadmissible que toutes nos demandes circonstanciées pour y remédier sont restées sans le moindre effet depuis 21 mois.

Madame la Présidente, vous constatez comme tous les Français que la France est plongée depuis plus de deux mois dans une crise politique et sociale de très grande ampleur, dont nul ne voit l'issue. Vous n'ignorez pas non plus que l'une des revendications majeures des centaines de milliers de manifestants – soutenus par une large majorité de nos concitoyens – consiste à réclamer la fin du parti-pris politique des grands médias et une juste représentativité des courants de pensée de l'opinion publique. *A fortiori* dans les médias publics financés par le contribuable !

Je vous demande donc de la façon la plus solennelle d'intervenir auprès de vos différentes chaînes afin que j'y bénéficie dès les prochains jours d'invitations, et à des heures de grande écoute, conformément au poids électoral et politique pris par l'UPR, et conformément aussi au retard accumulé depuis 21 mois qu'il est de votre devoir de combler.

Il est d'autant plus urgent et important que l'UPR puisse s'exprimer sur les chaînes du service public que le prochain scrutin national, dimanche 26 mai 2019, portera précisément sur la « construction européenne » et donc, par ricochet, sur la proposition de l'UPR d'en sortir, comme l'ont décidé nos voisins britanniques.

Le contexte extrêmement tendu de la révolte des « gilets jaunes », marqué par une dérive de plus en plus répressive et autoritaire, donne, en outre, une responsabilité toute particulière aux médias qui ont le devoir de faire connaître aux Français toutes les options politiques possibles pour sortir pacifiquement de la crise, sans quoi notre pays risque de basculer dans l'ultra-violence. Je suis au regret d'affirmer en conscience que si ce scénario catastrophe se déclençait en France, le groupe de médias publics que vous présidez en porterait une lourde responsabilité.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie, Madame la Présidente, de trouver ici l'expression de salutations républicaines.



François ASSELINEAU

ANNEXE 1

Décompte des émissions politiques sur France Télévisions :

Chaîne de télévision	Émission	Fréquence		Total d'émissions dans l'année	Application d'une proportion de 1% correspondant au poids électoral de l'UPR	Prorata sur 20 mois	Passages de François Asselineau depuis le 1er tour de l'élection présidentielle
France 2	4 Vérités	5	par semaine	260	3	5	0
	Interview en JT	1	par semaine	52	1	2	0
France 5	C à vous	5	par semaine	260	3	5	0
	C politique	1	par semaine	52	1	2	0
France 3 national	Dimanche en politique	1	par semaine	52	1	2	0
Chaque France 3 régional	Interviews du WE et en journal	2	par semaine et par antenne régionale	1 352	14	23	0
TV5 Monde	L'Invité	5	par semaine	260	3	5	0
France Info Télévisions	Interviews politiques	2	par jour	730	7	12	0
Total dans l'année				3 018	30	50	0

ANNEXE 2

Estimation du nombre d'adhérents des partis politiques français à partir du montant des cotisations des adhérents, tels que publié par la CNCCFP le 11 janvier 2019 pour l'année 2017 :

Rang	Partis politiques (1)	Cotisations des adhérents en € (2)	Adhésion standard en € (3)	Nombre estimé d'adhérents (4)
1	LR	2 758 480	30	91 949
2	FN	1 857 394	50	37 148
3	UPR	1 064 763	30	35 492
4	PS	3 788 426	180	21 047
5	PCF	3 997 561	180	22 209
6	LO	1 155 712	140	8 255
7	Modem	229 436	30	7 648
8	DLF	187 270	30	6 242
9	EELV	676 847	120	5 640
10	Parti de gauche	632 594	120	5 272
11	UDI	90 406	20	4 520
12	LP	65 720	20	3 286
13	NPA	552 993	300	1 843
14	MRC	36 102	55	656
15	Résistons !	3 600	10	360
16	S&P	6 220	40	156
17	LREM	0	ND	0
18	FI	0	ND	0
19	Génération.s	0	ND	0

ANNEXE 3

Classement de la fréquentation des sites Internet des 26 principaux partis politiques français relevés sur le site Alexa Ranking (<https://www.alexa.com/siteinfo> ; filiale de Google Corporation) le 19 janvier 2019 à 15h00.

Alexa Ranking procède au classement de la fréquentation globale (en tenant compte des connexions venant du monde entier) et au classement national (en ne tenant compte que des connexions venues de France).

Le classement mondial n'est pas disponible en-dessous du 10 millionième, le classement français n'est pas disponible en-dessous du 50 000^e.

Classement selon le rang français jusqu'au 13e	Parti politique	Rang mondial le 19/01/2019 à 15h00	Rang français le 19/01/2019 à 15h00
1	UPR	35 230 ^e	944 ^e
2	France Insoumise	68 105 ^e	4 722 ^e
3	Rassemblement national	141 191 ^e	7 577 ^e
4	En Marche	192 536 ^e	9 708 ^e
5	PCF	374 494 ^e	13 885 ^e
6	EELV	536 127 ^e	20 216 ^e
7	Debout la France	417 930 ^e	21 700 ^e
8	Solidarité & Progrès	344 651 ^e	24 148 ^e
9	NPA	280 111 ^e	26 046 ^e
10	Génération.s	477 039 ^e	30 703 ^e
11	Lutte-Ouvrière	575 950 ^e	34 852 ^e
12	Parti socialiste	1 116 411 ^e	46 756 ^e
13	Les Patriotes	564 007 ^e	nd
14	PRCF (Initiative communiste)	624 093 ^e	nd
15	Les Républicains	1 269 092 ^e	nd
16	Parti chrétien-démocrate	1 694 830 ^e	nd
17	Ensemble-Front de Gauche	1 725 250 ^e	nd
18	Parti de la France	1 967 464 ^e	nd
19	SIEL	3 219 333 ^e	nd
20	MoDem	3 431 928 ^e	nd
21	Nouvelle Donne	3 472 489 ^e	nd
22	UDI	4 459 504 ^e	nd
23	Nous Citoyens	5 260 044 ^e	nd
24	MRC	6 398 589 ^e	nd
25	Alternative APRÈS	7 746 768 ^e	nd
26	Mouvement radical	nd	nd

ANNEXE 4

Tableaux mesurant les critères du CSA relatifs à l'application du principe d'équité pour l'UPR et pour les « Patriotes » :

1) Premier critère du CSA : la présence électorale et les résultats électoraux

Scrutin	Date	UPR	LP	
Élection présidentielle 2017	23/04/2017	0,9%	Néant	
Élections législatives 2017	11/06/2017	0,7%	Néant	
Législatives partielles	1 ^{ère} circonscription de l'Essonne	18/11/2018	1,4%	Néant
	7 ^{ème} circonscription de la Réunion	23/09/2018	0,7%	Néant
	4 ^{ème} circonscription du Loiret	18/03/2018	0,8%	Néant
	1 ^{ère} circonscription de Mayotte	18/03/2018	1,8%	Néant
	8 ^{ème} circonscription de Haute-Garonne	11/03/2018	1,1%	Néant
	2 ^{ème} circonscription de Guyane	04/03/2018	0,8%	Néant
	1 ^{ère} circonscription du Territoire de Belfort	28/01/2018	0,7%	2,0%
	1 ^{ère} circonscription du Val-d'Oise	28/01/2018	1,0%	1,1%

2) Deuxième critère du CSA : la capacité à animer le débat politique

En examinant la présence sur Internet de l'UPR et des « Patriotes » à partir des trois indicateurs indépendants suivants :

- nombre d'abonnés sur la chaîne YouTube ;
- nombre de vues cumulées de la chaîne YouTube ;
- rang de fréquentation du site Internet sur Alexa Ranking (Alexa.com, du groupe Amazon)

on obtient les résultats suivants au 2 janvier 2019 :

Indicateur	UPR	LP
Abonnés chaîne YouTube	85 562	16 770
Nombre de vues chaîne YouTube	21 694 530	1 525 637
Rang mondial de fréquentation Alexa	39 615e	471 964e

Sur ces 3 indicateurs, nous sommes largement mieux positionnés que les « Patriotes », avec notamment 5,1 fois plus d'abonnés sur notre chaîne YouTube et 14,2 fois plus de vues. Cette comparaison est d'autant plus remarquable que M. Philippot a bénéficié d'une médiatisation énorme lorsqu'il était vice-président du FN ce qui aurait dû se refléter dans ses statistiques sur YouTube.

L'appréciation de ces critères objectifs devrait conduire France Télévisions à accorder bien davantage la parole à l'UPR qu'aux « Patriotes ». Or, c'est exactement l'inverse qui est vrai, comme en témoigne le tableau des relevés des invitations sur vos chaînes depuis le 21 septembre 2017, juste après que M. Philippot a quitté le FN :

Chaîne de France Télévisions	Invitation pour M. Philippot	Date de diffusion / publication	Invitation pour F. Asselineau	Date de diffusion / publication
France 2	Les 4 Vérités	05/12/2017	Néant	
		09/03/2018		
Total invitations sur France 2		2		0
France 3	Dimanche en politique	01/04/2018	Néant	
		18/02/2018		
		14/11/2018		
Total invitations sur France 3		3		0
France Info TV	Débat	08/12/2018	Néant	
		16/02/2018		
		08/05/2018		
		28/09/2018		
		03/12/2018		
		Toussaint / Apatie		
Total invitations sur France Info TV		6		0
TV5 Monde	TV5 Monde Politique	21/11/2017	Néant	
Total invitations sur TV5 Monde		1		0
Total invitations sur France Télévisions		12		0

ANNEXE 5

Tableaux mesurant les critères du CSA relatifs à l'application du principe d'équité pour l'UPR et pour le NPA :

1) Premier critère du CSA : la présence électorale et les résultats électoraux

Scrutin	Date	UPR	NPA
Élection présidentielle 2017	23/04/2017	0,9%	1,1%
Élections législatives 2017	11/06/2017	0,7%	0,02%
Législatives partielles	1 ^{ère} circonscription de l'Essonne	18/11/2018	1,4%
	7 ^{ème} circonscription de la Réunion	23/09/2018	0,7%
	4 ^{ème} circonscription du Loiret	18/03/2018	0,8%
	1 ^{ère} circonscription de Mayotte	18/03/2018	1,8%
	8 ^{ème} circonscription de Haute-Garonne	11/03/2018	1,1%
	2 ^{ème} circonscription de Guyane	04/03/2018	0,8%
	1 ^{ère} circonscription du Territoire de Belfort	28/01/2018	0,7%
	1 ^{ère} circonscription du Val-d'Oise	28/01/2018	1,0%

2) Deuxième critère du CSA : la capacité à animer le débat politique

En examinant la présence sur Internet de l'UPR et du NPA à partir des trois indicateurs indépendants suivants :

- nombre d'abonnés sur la chaîne YouTube ;
- nombre de vues cumulées de la chaîne YouTube ;
- rang de fréquentation du site Internet sur Alexa Ranking (Alexa.com, du groupe Amazon)

on obtient les résultats suivants au 2 janvier 2019 :

Indicateur	UPR	NPA
Abonnés chaîne YouTube	85 562	2 042
Nombre de vues chaîne YouTube	21 694 530	614 128
Rang mondial de fréquentation Alexa	39 615e	270 305e

Sur ces 3 indicateurs, nous sommes largement mieux positionnés que le NPA, avec notamment 41,9 fois plus d'abonnés sur notre chaîne YouTube et 35,3 fois plus de vues.

La présence électorale massive de l'UPR face à celle, très faible, du NPA et nos scores électoraux - soit comparables, soit très supérieurs à ceux du NPA - rendent très choquante la censure dont l'UPR est victime sur vos chaînes par rapport aux très généreuses invitations dont le NPA a bénéficié depuis le 1^{er} tour de l'élection présidentielle :

Chaîne de France Télévisions	Invitation pour le NPA	Date de diffusion / publication	Invité	Invitation pour F. Asselineau	Date de diffusion / publication
France 2	L'Emission politique	16/03/2018	Besancenot	Néant	
		26/11/2018	Besancenot		
	Les 4 Vérités	02/03/2018	Besancenot		
		07/05/2018	Besancenot		
	ONPC	03/03/2018	Besancenot		
01/12/2018		Besancenot			
Total invitations sur France 2		6			0
France 5	C à dire	07/05/2018	Besancenot	Néant	
	C à vous	19/03/2018	Besancenot		
	C L'hebdo	07/04/2018	Besancenot		
	C Politique	25/03/2018	Besancenot		
Total invitations sur France 5		4			0
France Info TV	Interview	02/05/2018	Poutou	Néant	
	L'Instant politique	10/12/2018	Poutou		
	Tout est politique	08/09/2017	Besancenot		
Total invitations sur France Info TV		3			0
Total invitations sur France Télévision		13			0